



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/27 de la Municipalité, du 29 septembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider l'intention d'implanter une patinoire sur le site de Beaulieu ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer à Beaulieu S.A. un cautionnement maximum de CHF 14 millions sur une durée de 30 ans qui sera amorti en fonction du remboursement de la dette ;
3. d'autoriser le Service des sports à exploiter la nouvelle patinoire sur le site de Beaulieu et à porter les coûts y relatifs dans le cadre des procédures budgétaires ordinaires
4. d'inviter la Municipalité à maximiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de Beaulieu, tout en assumant leur bonne intégration paysagère.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 17 janvier deux mille-vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe